

# 2019 UNDERGRADUATE SUMMER RESIDENCE INFORMATION GLENDON CAMPUS

The 2019 Summer Residence Application will be available on Friday, March 1, 2019.

Please submit your application by **Friday, March 22, 2019 at 11:59pm** to increase your chances of securing for a room in Summer Residence.

## SUMMER RESIDENCE OPTIONS

**Hilliard Residence** is a traditional-style residence building designated for 2019 Summer Residence. It's a 3-storey, low rise building with no elevators. Rooms are not air conditioned. Kitchenettes may be used for light meal/snack preparation only. Residence is a smoke free building. Most floors are mixed-gender including shared common spaces.

- Single Room \$840 per month for 30 days or \$28 per night
- \$25 per month for kitchen access (conditions apply)

## ELIGIBILITY

Current undergraduate students are eligible to apply for Summer Residence and do not need to be enrolled in Summer Term courses. Newly-admitted undergraduate students must be enrolled in courses in the Summer Term to be eligible to apply for Summer Residence. There is a minimum of 30 nights stay requirement. Unfortunately, any stay less than 30 nights is subject to the minimum 30-night fee. Please refer to the information below for more details on rates, terms and payment options. Priority will be given to applications for the entire summer period.

## ACCOMMODATION AND SERVICES

Summer Residence fees do not include meals. You may purchase meals at campus food outlets open during the summer and may purchase meal plan add-ons using YU-card. Please visit the [YU-card website](#) for more information. You may keep a small refrigerator in the room and rental information can be provided upon request.

Bedrooms are furnished with a single bed, desk, chair, dresser and closet. Residents must supply their own bed linens, pillow, towels and toiletries. Students supply their own linens or may purchase linens through York University's external partner [Residence Linens](#) prior to arrival and they will be shipped to the Housing Office and ready for when you arrive. Wired and wireless Internet is available and is included in the room rent.



Common lounges are equipped with a television with basic cable. In room cable TV service may be arranged through Rogers.

Basic cleaning service is provided in the common areas, however residents are responsible for cleaning their own rooms, and for cleaning up after themselves in all of the common rooms and kitchenettes.

Hilliard Residence has two laundry rooms with card operated washers and dryers. Card purchase and loading machine are located in Frost library and opposite Glendon cafeteria in York Hall.

Summer residents will be assigned a mailbox. Mail is delivered daily Monday through Friday, excluding statutory holidays. All mail should be addressed as follows:

Your Name  
Hilliard Residence and room number  
Glendon College  
2275 Bayview Ave.  
Toronto, Ontario  
M4N 3M6

A basic Summer Residence Program through Residence Life Team will be offered to residents to provide support and create a sense of community. Whether you plan to study, work or just relax this summer, summer residence is a great way for you to engage with your peers.

## **SUMMER RESIDENCE TERM DATES, FEES AND PAYMENTS**

### **OCCUPANCY DATES**

**Current residents** wishing to move directly to Summer Residence can remain in your current room until Housing staff notify them that their application has been approved and that they get offered a room. Summer Residence charges will begin as of Sunday, April 21, 2019 based on the nightly rate of your assigned summer residence room type.

**Newly admitted students and current students (not living in residence) can apply to move in as early as April 28, 2019.**

If you are accepted for 2019-2020 Fall/Winter Residence and are planning to move directly from Summer Residence to 2019-2020 Fall/Winter Residence, you must inform Housing and Conference Services to ensure that we update your departure date to align with the start of the Fall/Winter Term. Summer Residents who will continue to live in Residence for Fall/Winter 2019-2020 Term will be contacted early August to confirm the date to relocate to their Fall/Winter room. The anticipated date to relocate to your Fall/Winter room is August 24, which will be confirmed in early August. Nightly charges will apply until the 2019-2020 Fall/Winter Term residence start date of August 31, 2019. **Do refrain from making travel plans for the last two weeks of August until you receive your relocation date by Housing staff.** If you are not living in Residence for

the 2019-2020 Fall/Winter Term, you must move vacate by 11:00am on August 10, 2019.

## **FEES AND PAYMENTS**

Accommodation is provided under the terms and conditions of the Summer Residence Occupancy Agreement and University Code of Student Rights and Responsibilities which you will be asked to sign.

Summer Residence charges will be posted to your Student Account at the beginning of every month. If you change your move-out date, you must notify Glendon residence services via email ([glendon@yorku.ca](mailto:glendon@yorku.ca)) before the first business day of the month. For example, if you were planning to stay for the whole summer but decide to move out on June 15, 2019 you must email Glendon residence services ([glendon@yorku.ca](mailto:glendon@yorku.ca)) before June 1, 2019, otherwise you will be charged until the first of the following month or your originally scheduled departure date, whichever is sooner.

[Student Account Statements](#) are posted online monthly around the 18<sup>th</sup> of each month and payment is due on the 10<sup>th</sup> of the following month. A late fee of 1% per month will apply to accounts with outstanding balances. Please refer to the [Student Financial Services](#) for more information about student account payments. **Summer Residence fees are non-refundable.**

Housing reserves the right to change room locks for Summer Residents who have not checked out and returned their keys on the agreed departure date and to charge student accounts fees for lock changes and/or lost keys. Lost keys can be replaced for a fee of \$25 for a keycard and \$10 for mailbox key. Please see the Student Housing Office located in Greenhouse if you need a replacement key.

If you plan to apply for residence for the 2019-2020 Fall/Winter Term, you must submit a separate residence application. Visit the [Housing and Conference Services](#) website for the online application.

**Note: Published rates, fees, dates and building location are subject to approval and change without notice.**

June 2019

# INFORMATION SUR LA RÉSIDENCE D'ÉTÉ 2019 GLENDON CAMPUS

**La demande de résidence d'été 2019 sera disponible le vendredi 1er mars 2019.**

Veillez soumettre votre demande d'ici **le vendredi 22 mars 2019 à 23h59** pour augmenter vos chances d'obtenir une chambre dans la résidence d'été.

## OPTIONS DE RÉSIDENCE D'ÉTÉ

**La Résidence Hilliard** est une résidence de style traditionnel désignée pour la résidence d'été 2019. Il s'agit d'un immeuble bas de 3 étages sans ascenseur. Les chambres ne sont pas climatisées. Les cuisinettes peuvent être utilisées uniquement pour la préparation de repas légers et de collations. Il est interdit de fumer dans le bâtiment. La plupart des étages sont mixtes, y compris des espaces communs partagés.

- Chambre simple 840\$ par mois pendant 30 jours ou 28\$ par nuit
- 25\$ par mois pour l'accès à la cuisine (certaines conditions s'appliquent)

## ADMISSIBILITÉ

Les étudiants de premier cycle actuels sont éligibles pour la résidence d'été et n'ont pas besoin d'être inscrits aux cours du semestre d'été. Les étudiants de premier cycle nouvellement admis doivent être inscrits à des cours du semestre d'été pour pouvoir postuler à la résidence d'été. Un minimum de 30 nuits est requis. Malheureusement, tout séjour de moins de 30 nuits est soumis au tarif minimum de 30 nuits. Veuillez-vous reporter aux informations ci-dessous pour plus de détails sur les tarifs, les conditions et les options de paiement. La priorité sera donnée aux applications pour toute la période estivale.

## HÉBERGEMENT ET SERVICES

Les frais de résidence d'été ne comprennent pas les repas. Vous pouvez acheter vos repas dans les points de restauration du campus ouverts pendant l'été et acheter des compléments de plan de repas en utilisant la carte YU. Visitez le site [Web YU-card](#) pour plus d'informations. Vous pouvez garder un petit réfrigérateur dans la chambre et des informations sur la location peuvent être fournies sur demande.

Les chambres sont meublées avec un lit simple, un bureau, une chaise, une commode et un placard. Les étudiants fournissent leur propre literie ou peuvent l'acheter par l'intermédiaire du partenaire externe [Residence Linens](#) de l'Université York avant leur arrivée. Ils seront ensuite expédiés au bureau des services de résidences et conférences et seront prêts à votre arrivée. Internet avec fil et sans fil est disponible et est inclus dans le loyer. Les salons communs sont équipés d'une télévision avec le câble de base. Le service de télévision par câble peut être obtenu à travers la compagnie Rogers.

Un service de nettoyage de base est fourni dans les parties communes. Cependant, les résidents sont responsables du nettoyage de leurs propres chambres et du nettoyage après eux-mêmes dans toutes les pièces communes et les kitchenettes.

La Résidence Hilliard dispose de deux salles de lavage avec lave-linge et sèche-linge à carte. L'achat des cartes et le chargeur se trouvent dans la bibliothèque Frost et en face de la cafeteria de Glendon, située à York Hall.

Les résidents d'été recevront une boîte aux lettres. Le courrier est livré tous les jours du lundi au vendredi, sauf les jours fériés. Tout le courrier doit être adressé comme suit:

Votre nom  
Hilliard Résidence et numéro de chambre  
Collège de Glendon  
2275 Bayview Ave.  
Toronto, Ontario  
M4N 3M6

Un programme de résidence d'été de base par l'intermédiaire de l'équipe La Vie En Résidence sera proposé aux résidents afin d'apporter un soutien et de créer un sens de la communauté. Que vous souhaitiez étudier, travailler ou simplement vous détendre cet été, la résidence d'été est un excellent moyen de dialoguer avec vos camarades.

## **DATES, FRAIS ET PAIEMENTS DU TERME DE RÉSIDENCE D'ÉTÉ**

### **DATES D'OCCUPATION**

**Les résidents actuels** souhaitant passer directement à la résidence d'été peuvent rester dans leur chambre actuelle jusqu'à ce que les services de résidences et conférences les informent que leur demande a été approuvée et qu'une chambre leur est proposée. Les frais de résidence d'été débuteront le dimanche 21 avril 2019, en fonction du tarif du type de chambre attribué à votre résidence d'été.

**Les étudiants nouvellement admis et les étudiants actuels (ne vivant pas en résidence) peuvent demander à emménager dès le 28 avril 2019.**

Si vous êtes accepté pour la résidence automne / hiver 2019-2020 et que vous envisagez de passer directement de la résidence d'été à la résidence automne / hiver 2019-2020, vous devez informer les services de résidences et conférences pour qu'il veuille à ce qu'en met à jour votre date de départ afin qu'elle corresponde au début du trimestre automne / hiver. Les résidents d'été qui résideront en résidence pour la session automne / hiver 2019-2020 seront contactés au début du mois d'août pour confirmer la date du déménagement dans leur chambre automne / hiver. La date prévue pour le déménagement dans votre chambre d'automne / hiver est le 24 août. Elle sera confirmée au début du mois d'août. Des frais par nuit seront facturés jusqu'au 31 août 2019, date de début de la résidence pour le semestre d'automne / hiver 2019-2020. **Évitez de planifier un déplacement pour les deux dernières semaines d'août jusqu'à ce que le personnel des services de résidences et conférences vous remette la date de votre réinstallation.** Si vous ne vivez pas en résidence pour la

session d'automne/hiver 2019-2020, vous devez déménager avant 11 h le 10 août 2019.

## **FRAIS ET PAIEMENTS**

Le logement est fourni conformément aux termes et conditions de la convention d'occupation de la résidence d'été et du code des droits et responsabilités de l'étudiant de l'université que vous devrez signer.

Les frais de résidence d'été seront affichés à votre compte étudiant au début de chaque mois. Si vous changez la date de votre déménagement, vous devez en informer les services de résidences et conférences par courriel ([glendon@yorku.ca](mailto:glendon@yorku.ca)) avant le premier jour ouvrable du mois. Par exemple, si vous prévoyez rester pendant tout l'été mais que vous décidez de partir le 15 juin 2019, vous devez envoyer un courrier électronique aux services de résidences et conférences ([glendon@yorku.ca](mailto:glendon@yorku.ca)) avant le 1er juin 2019, sinon vous serez facturé jusqu'au premier de ces jours le mois suivant ou la date de départ initialement prévue, selon la date la plus proche.

[Les relevés de compte](#) étudiant sont mis en ligne mensuellement vers le 18 de chaque mois et le paiement est dû le 10 du mois suivant. Des frais de retard de 1% par mois s'appliqueront aux comptes ayant des soldes impayés. Veuillez consulter [les services financiers pour étudiants](#) pour plus d'informations sur les paiements du compte étudiant. **Les frais de résidence d'été ne sont pas remboursables.**

Les services de résidences et conférences se réserve le droit de modifier les serrures des chambres des résidents d'été qui n'ont pas libéré leurs clés à la date de départ convenue, ainsi que d'imposer des frais aux comptes des étudiants pour les modifications apportées aux serrures et / ou les clés perdues. Les clés perdues peuvent être remplacées moyennant des frais de 25 \$ pour une carte-clé et de 10 \$ pour une clé de boîte à lettre. Veuillez-vous rendre au bureau des services de résidences et conférences situé à Greenhouse si vous avez besoin d'une clé de remplacement.

Si vous prévoyez faire une demande de résidence pour la session automne / hiver 2019-2020, vous devez soumettre une demande de résidence séparée. Visitez le site Web des [services de résidences étudiant](#) pour l'application en ligne.

**Remarque: les tarifs publiés, les frais, les dates et l'emplacement de l'immeuble sont sujets à approbation et à changement sans préavis.**

juin 2019